

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01138 Numéro SIREN : 840 103 964 Nom ou dénomination : GROUPE PAGES
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2021 sous le numéro de dépôt A2021/008224

GROUPE PAGES
Société par actions simplifiée
Au capital de 3 356 194 €
6246 Avenue Jean Moulin
30380 SAINT CHRISTOL LES ALES
RCS NIMES 840 103 964

PROCES-VERBAL DE
LA CONSULTATION PAR CORRESPONDANCE DES ASSOCIES
DU 1^{er} JUIN 2021

L'an DEUX MIL VINGT ET UN et le 1^{er} JUIN à neuf heures, la société PAGES EVOLUTION représentée par gérant Monsieur Nicolas PAGES, Présidente de la société, par le présent acte relate les résolutions qui ont été soumises à l'approbation des associés.

Elle expose que :

Conformément à l'article 22.5.2 des statuts, la collectivité des associés peut être consultée par correspondance.

La présidente rappelle que son rapport, le projet des textes des résolutions, les bulletins de vote par correspondance et l'ensemble des documents nécessaires à la consultation des associés ont été communiqués à chacun des associés.

Le commissaire aux comptes, la société ERNST & YOUNG AUDIT, a été également informé de la présente consultation par correspondance.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée générale extraordinaire était appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation à se prévaloir du défaut de convocation et de communication des documents prévus par les dispositions de la loi, des règlements et des statuts de la société dans les formes et délais prescrits par ces dispositions ;
- Nomination de Monsieur Laurent GUYON en qualité de Directeur Général de la société GROUPE PAGES ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La présidente après avoir pris connaissance des bulletins de vote adressés par chacun des associés par courriel et annexés au présent procès-verbal, constate que l'assemblée a valablement délibéré et relate aux termes du présent acte les résolutions adoptées par la collectivité des associés.

PREMIERE RÉSOLUTION

La collectivité des associés renonce à titre définitif et irrévocable, à se prévaloir du défaut de convocation et de communication des documents relatifs à la présente consultation par correspondance prévus par la loi, les règlements et les statuts de la société dans les formes et délais prescrits par ces dispositions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RÉSOLUTION

La collectivité des associés, décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, sans limitation de durée :

- **Monsieur Laurent GUYON**
Né le 14 juillet 1968 à MONTPELLIER
Demeurant 4 rue Georges Brassens 34880 LAVERUNE

Monsieur Laurent GUYON a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées, n'en étant empêché par aucune interdiction légale.

Monsieur Laurent GUYON exercera ses fonctions conformément aux dispositions statutaires et légales en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

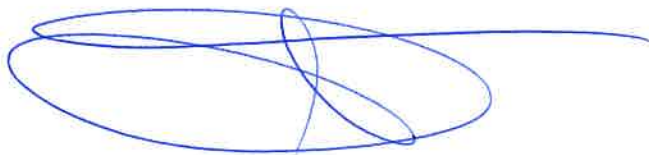
TROISIEME RÉSOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal et des actes subséquents à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.

La société PAGES EVOLUTION
Représentée par Monsieur Nicolas PAGES



Or on accepte les fonctions de Laurent Guyon
Directeur général de ² groupe pages

